

les réunions publiques et privées, pendant la période des élections cantonales qui va s'ouvrir, car nous pourrions alors juger de ses tendances lorsqu'il aura, l'an prochain, à se représenter à la députation.

Le Congrès radical de Paris est un acte très important, et il serait souverainement maladroît de ne pas tenir compte des décisions qui y ont été prises.

Quelques uns de nos amis étaient assez disposés à revenir à M. Dron, dans le cas où celui-ci se serait assagi, et qu'il aurait donné un gage même minime au parti de l'ordre.

Or, M. Dron a-t-il assez d'indépendance pour rompre avec le Congrès radical de Paris et pour se maintenir dans la ligne de conduite qu'il a paru suivre depuis un an au Conseil Municipal de Tourcoing?

Toute la question est là.

M. Dron est habile, et évidemment il s'efforcera de cacher son jeu jusqu'à la veille des élections générales.

Il s'agit donc pour nos amis de ne pas se laisser tromper, car, ils pourraient le regretter amèrement pendant le cours de la future législature.

Qu'on le sache bien, M. Dron peut être un homme très-séduisant de sa personne, il peut avoir des qualités qui le rendent sympathique, même à ses adversaires politiques; mais, nous craignons qu'infodé à un parti tel que le radicalisme, il ne soit entraîné, par la force des choses, à accomplir des actes que les hommes d'ordre ne sauraient à aucun prix approuver et couvrir de leur vote.

Or, c'est ce qu'il ne faut pas. Depuis trop longtemps, libéraux et catholiques, se sont laissés prendre à des marques extérieures, à des formes décentes; il est temps qu'ils jugent les hommes non pas à la surface, mais au fond.

D'ailleurs, nous les y aiderons, et si M. Dron, entraîné par le courant radical, veut nous conduire au socialisme, même en employant des procédés aimables, nous n'hésiterons pas à crier: « hola! »

La question des Théâtres. — Dans son rapport relatif aux subventions théâtrales, M. Paul Martin n'a pas craint d'affirmer que la demande de M. Baret ne présentait pas un caractère assez sérieux.

Les sous-Martin de la commission ont dit amen. Le fait nous a guère étonné. Il suffit, en effet, de tirer la ficelle pour que les pantins dansent.

Maïs ce qui a frappé surtout le public tourquennois, c'est lorsque le rapporteur a osé dire (toujours dans son rapport): « Vous ne devez pas oublier, Messieurs, que M. Alexandre n'a déployé d'énormes efforts en vue d'implanter à Tourcoing le goût du théâtre et qu'il s'est imposé depuis deux ans, d'énormes sacrifices pour mener à bien la tâche qu'il avait assumée. »

Nous avons montré dans notre dernier numéro, au moyen de chiffres, que les entrées étaient de beaucoup supérieures au théâtre de la Salle Leveurier, qu'à celui de la Salle coopérative de la rue de Tournai. Le public tourquennois a pu constater également l'effet, puisqu'il préfère la tournée Baret, et certes l'habile imprimeur méritait certainement cette marque de sympathie, car il n'a pas hésité à s'imposer de réels sacrifices, et ce, sans aucune subvention d'une municipalité qui se dit protectrice (sic) des représentations artistiques!

Si M. Alexandre s'est imposé d'énormes sacrifices, c'est qu'il y a été obligé par le cahier des charges, et c'est avec l'argent des contribuables qu'il s'est donné des représentations devant des baquettes vides.

Nous engageons même MM. Paul Martin, Dassonville et consorts, à ne plus assister aux représentations de la Salle Leveurier, auxquelles ils sont si assidus, et nous serions heureux de les voir signaler le nombre des entrées... de faveur, à la Salle coopérative de la rue de Tournai.

Peut-être alors, pourront-ils se convaincre, s'il leur reste un peu de bon sens, de la valeur des représentations données par la troupe en rupture... de scène de la Salle coopérative et comparer ces représentations avec celles de M. Baret.

Si c'est ainsi que M. Paul Martin entend qu'un directeur remplisse ses engagements avec sacrifices, on comprend maintenant pourquoi il a qualifié la demande de M. Baret de « peu sérieuse. » Le qualificatif lui sied à merveille et s'applique parfaitement à l'état d'esprit d'un rapporteur qui n'a aucune liberté de ses actes et qui a dû s'abaisser devant les ordres donnés par les frères et amis, pour les conclusions d'un rapport qui n'est qu'une suite d'invectives et de contradictions. « Nous n'avons pas à nous préoccuper seulement de la question financière, il y a surtout la question artistique. »

Voilà où en est réduit le rapporteur d'une commission des beaux-arts et ce sont les seuls arguments qu'il puisse donner. La question financière... il s'en moque; nous en avons donné la preuve, quant à la question artistique, nous avons vu de quelle façon elle est comprise par nos nullités municipales. Cela se conçoit d'ailleurs...

Pour eux, les Arts découlent de tripot... arts. Alors, enfin, détail qui a son importance, M. le rapporteur n'a affirmé, dans son rapport, que les ouvriers vont très peu au théâtre pendant la semaine. Quelle fumisterie!

Notre Martin n'a qu'à se placer le lundi soir à l'entrée de la Salle Leveurier et pointer le nombre des ouvriers qui se rendent aux représentations données par la troupe Couvreur.

Il verra une fois de plus, ce qu'il sait pertinemment, c'est qu'il s'est trompé éhontément le public tourquennois.

D'ailleurs, peu importe la logique à de tels personnalités qui sont habitués à s'entendre dire leurs vérités, mais qui ont soin de se tenir, de peur de se compromettre davantage.

À l'Hôtel de Ville. — Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi soir à 9 heures 15 sous la présidence de M. G. Dron, maire.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu à divers incidents assez vifs.

C'est d'abord M. Orélio qui constate que l'Administration n'a pas répondu à ses observations à propos de la question du gaz.

Le citoyen Quivron vient soutenir le funèbre Conseiller Orélio; il dit que chaque Conseiller a le droit de présenter ses observations, que personne n'est pas plus à l'Administration qu'ailleurs, n'est infatigable.

Les reproches des citoyens Orélio et Quivron n'ont pas le don d'émouvoir M. le Député-Maire, qui se contente de hausser les épaules.

Toujours, à la demande du Paroissien des « M. Boulier », Ch. Loridan, qui désire avoir la parole pour dire ses élucubrations, M. le Maire devient sérieux disant qu'il ne permettra pas de sortir de l'ordre du jour.

Bref, comme le « Mahoul » Loridan insiste, M. le Maire lui refuse carrément la parole, ce qui fait dire au citoyen Ch. Loridan: « Nous n'avons donc plus qu'à nous retirer. »

Tout le monde regarde le Paroissien, pensant qu'il va enfin débarrasser le public de sa personne! mais il ne bouge pas; on dirait qu'il y a de la pâte sur sa chaise.

La première partie de la séance du Conseil, démontré une fois de plus la scission qui va toujours en s'accroissant entre nos radicaux-Dronistes et le racaille socialiste.

Enfin, on aborde l'ordre du jour: Service de l'ébouage. — L'Administration propose différentes mesures au sujet de l'entretien des bords et immondices et de nettoyage de la voie publique.

La première, une taxe facultative de balayage pour les habitants qui ne voudraient ou ne pourraient pas entretenir eux-mêmes en état de propreté la portion de rue et trottoir leur incombant. D'autres mesures visent les moyens à prendre pour assurer la rapidité et la régularité du service de l'ébouage.

Toutes ces modifications exigent une augmentation de personnel et de matériel.

Les crédits sont adoptés à la majorité après une interruption du citoyen Quivron, qui demande à M. le Maire, de couper la poire en deux pour l'augmentation du personnel. Il demande une petite place pour ses amis, reprochant à M. Dron de n'embaucher que trop souvent des membres de la Solidarité.

Au sujet des Eaux de l'Esperire, M. le Maire soumet au Conseil quelques modifications de pure forme, qui n'entraînent aucun changement dans la rédaction du cahier des charges. Adopté; mais M. Orélio déclare qu'il n'a pas pris part au vote.

Divers rapports concernant le classement de la rue de Bradford et les travaux de l'Hôtel-de-Ville sont approuvés.

Un vœu de M. Cochetoux sur la création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites est rejeté par l'Administration qui rappelle les notions du même genre qui ont déjà été déposées et déclare qu'il existe actuellement un service de ce genre à l'Hôtel-de-Ville, et fait l'éloge du Secrétaire du Peuple qui rends de grands services.

M. Cochetoux se déclare satisfait; mais il prie M. le Maire de recommander aux employés de l'Hôtel-de-Ville d'être plus polis vis-à-vis de ceux qui se présentent.

M. le Maire riposte imprudemment que ceux qui se présentent ne sont pas toujours polis avec les employés. Comme si M. Dron faisait la sentinelle devant les guichets des bureaux, pour voir ce qui s'y passe.

Le compte administratif du maire est adopté à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

Une demande de subvention formulée par l'Union Vélocipédique Tourquennoise est rejetée, après les observations saugrenues du conseiller Dassonville. On renouvelle ensuite le traité pour l'affichage municipal, avec M. Périn. Puis, M. Darras, au nom des commissions d'hygiène et des logements insalubres, propose d'ordonner l'interdiction de cinq maisons, de la rue de la Malencée. Adopté.

Enfin, M. Flament communique au conseil les décisions prises par la commission de la fête du 14 juillet.

La ville sera divisée en quinze sections; à chaque section, on donnera 400 francs à attribuer en prix à des jeux publics. De cette façon, la fête se fera dans tous les quartiers.

La séance est levée à minuit.

Union Sociale et Patriotique. — La fête de bienfaisance donnée dimanche dernier dans les jardins et salle des fêtes de l'Union Sociale et Patriotique, a obtenu un succès des plus complets.

Dès la matinée dit le Journal de Roubaix, des jeunes gens accompagnés de musiciens et montés sur des petites voitures ornées de drapeaux tricolores circulaient à travers la ville afin d'adresser, un dernier appel aux cœurs généreux. Leurs efforts ne sont pas restés vains. Bien avant trois heures de l'après-midi, des groupes attendaient à l'extérieur et c'est devant une foule compacte que les portes se sont ouvertes.

L'intérieur de l'établissement avait été brillamment décoré; on voyait de tous côtés des guirlandes et des trophées de drapeaux tricolores. La grande salle des fêtes et les jardins étaient transformés en un champ de foire; c'était une véritable kermesse avec toutes les attractions qu'on y rencontre d'habitude. Rien n'y manquait, depuis l'installation du marchand de crêpes la légendaire loge de la tentation de Saint-Antoine; sans omettre toutefois les tableaux vivants (sujets militaires) et le massacre anglo-boër.

Aux comptoirs de ventes qui étaient tenus par des dames, chacun allait faire son achat sans en marchander le prix, car c'était pour les pauvres.

La salle des fêtes, transformée pour la circonstance en café concert où plusieurs artistes sont venus se faire entendre, est restée littéralement bondée jusqu'au moment de la clôture de la fête.

À la tombée de la nuit, l'illumination a été générale, dans tous les locaux s'allumaient des guirlandes de lanternes vénitienues qui produisaient le plus pittoresque effet.

À huit heures et demie sur un kiosque construit dans les jardins et recouvert d'une gracieuse décoration, la jeune Fanfare Républicaine et la chorale En Avant dirigées par M. Wattel, ont donné un concert des mieux composés. Nous mentionnons particulièrement le chœur des soldats de Faust avec accompagnement d'orchestre. Inutile d'ajouter qu'à l'ouverture du concert l'affluence a encore été plus considérable. A l'entrée un contrôle des plus sévères était fait par des Messieurs en habits avec un brassard tricolore au bras. Des jeunes filles offraient des bouquets de fleurs en vente.

Cette belle fête dont chacun gardera le meilleur souvenir s'est terminée avec une bataille de fleurs et de confettis au milieu d'une grande animation.

Nous adressons aux organisateurs de la fête, nos sincères félicitations, car il faut reconnaître qu'ils n'ont pas marchandé leur temps, ni leur dévouement. Plus de 2.500 personnes ont assisté à cette œuvre de bienfaisance, prémice de celle de l'Arbre de Noël.

Espérons que l'an prochain nous donnerons encore la satisfaction d'assister à de telles réjouissances, dont le produit améliorera la situation des malheureux de notre ville.

Cette fête de l'Arbre de Noël est célébrée dans tous les pays et dans de nombreuses villes de France. Les enfants y trouvent leur plaisir, et c'est pour eux que les parents aiment aussi cette vieille coutume de nos pères.

Faisons remarquer en passant, qu'à Tourcoing, le produit des Fêtes de ce genre est affecté à tous les enfants pauvres qu'elles soient leurs croyances et l'école qu'ils fréquentent, puisse cette manière d'agir être une leçon pour les sectaires qui traitent les enfants dans écoles libres en parias.

A l'occasion de cette fête, une distribution de petits pains fourrés a été faite à un orphelinat de la ville, et le droit des pauvres a perçu la somme de 50 francs.

À quoi servent les adjudications communales? — Très souvent nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur l'inanité des adjudications administratives. Nous avons dit, ce que tout le monde sait d'ailleurs, que le système des adjudications n'est qu'un trompe l'œil, un n'importe quoi, où l'on voit l'entrepreneur le mieux en courtoisie, malgré les formalités imposées, les plus cachetés, toute la lyre, enfin, les travaux des communes ou des Départements, et cela aux dépens des contribuables offrant parfois des prix moins élevés, mais qui n'ont pas l'heure de plaisir à la Municipalité ou au Préfet.

C'est ce qui paraît s'être produit à Tourcoing. Depuis environ deux mois, on peut remarquer qu'il est procédé à la Cité des veuves, rue Nationale, à des réparations importantes. Il y a là des menuisiers, des plafonneurs, des peintres, des colleurs de papier. Tout ce monde travaille, prend de la peine et gagne de l'argent; mais, on se demande en vertu de quelle autorisation, ils sont là.

Nous ne sachions point que la municipalité se soit même donnée la peine de mettre ces travaux en adjudication.

Et cependant, les règlements administratifs imposent l'adjudication pour tous les travaux communaux dépassant la somme de 400 francs.

Or, depuis deux mois que l'on travaille à la Cité veuves, il est à croire que l'on a dépassé depuis longtemps cette somme.

Il est à remarquer aussi, que les entrepreneurs qui ont exécuté ces travaux ne sont point ceux chargés habilement de l'entretien de la ville.

Nous ne voulons pas dire par là que ces entrepreneurs doivent avoir le monopole des travaux à l'exclusion de tous les autres; mais encore une fois pourquoi pas d'adjudication?

Il y a là-dessous un cas de favoritisme qui il serait peut-être intéressant de connaître.

Voyage des vacances 1901. — Comme les années précédentes, un beau voyage-Pèlerinage est organisé par M. l'abbé Lemoine, curé d'Haveluy.

Itinéraire: Les bords de la Loire, Blois, Chambord, Paray-le-Monial, la Dauphiné, la Grande-Chartreuse, la Salette, la Savoie, la Suisse, Chamoni, Montanvert, la mer de Glace, le Mont-Blanc, Genève, Lausanne, Bale, etc.

Départ: Lundi matin 19 août. — Retour: Samedi 13 août.

Prix de voyage, tous frais compris: Hôtels, chemin de fer, voitures, bateaux, mulets: 2me classe chemin de fer, 1re classe bateau: 340 francs.

Demandez le programme complet à M. l'abbé Lemoine, curé d'Haveluy, (par Demin) Nord.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Convocations

Dimanche 30 juin, réunion mensuelle des adhérents Au Cheval Blanc, place Thiers, à onze heures et demie du matin.

À la Nouvelle-Aventure, rue du Château, 50, à midi.

Café Léon, rue du Clocher, à cinq heures du soir. — Fanfare Républicaine. — Répétition tous les mardis à huit heures et demie du soir.

Tous les jeudis, solège, première et deuxième division, à sept heures et demie, précises du soir. Leçons d'instruments à huit heures.

La Courrier de Tourcoing est en vente à Tourcoing chez M. DESMARCHÉLIER, Grand'Place, Cyrille VANNESBUS, rue de la Dima, Emile VANNESBUS, rue Saint-Henri, STÉUX, rue Verte, DUQUENNOY-DERVAUX, rue d'Anvers A la Bibliothèque de la Gare.

Roubaix chez M. CLAISSE, Dépositaire, Place du Trichon, SAUVAGE, rue Pierre Motte.

Croix chez M. BRAEME, rue Pasteur. BOURGEOIS, eataminet de la Fanfare, au Crèchet.

Wasquehal chez M. Louis LECLERCQ, Eataminet du Petit-Château, M^{me} BOUVRY, au Triez.

L'ESPRIT DES AUTRES

Crû du cœur. — Pourquoi courez-vous si fort? Est-ce que vous avez quelque nouvelle importante? — Non. — Où allez-vous? — Chez le pharmacien? — Pour vous? — Oh! non, heureusement! c'est pour ma femme!

Au restaurant: Le patron de l'établissement fait sa tournée dans la salle. — Voyez cette contrecôte, lui dit un client, elle est si dure que je ne puis la couper. — Garçon, s'écrie le patron, changez le couteau de mousieur!

Chez le dentiste. — Eh bien! que pensez-vous de ma mâchoire? — Magnifique, monsieur, magnifique. — Oh vraiment! — Oui, il y a à moi une dizaine de dents à arracher. Et, ceci fait, il faudra planter les autres.

Nos bons domestiques. — Joseph parle de son patron chez le marchand de vin du coin. — C'est un homme si froid, si serré, dit-il, qu'il n'ouvre jamais la bouche, et si je ne suis pas ses lettres avant lui, jamais je ne saurais un mot de ses affaires.

ROUBAIX

Le scandale de la Maternité Boucicaut. — On peut s'étonner que nous mettions une sorte d'acharnement à vouloir faire éclaircir le mystère qui entoure le scandale de la Maternité Boucicaut.

On pourrait croire que nous avons des griefs personnels contre M. le Docteur De-

latte et que nous nous appliquons à vouloir le faire partir de la ville de Roubaix.

Il n'en est rien.

La personnalité de M. le Docteur Delattre nous est complètement indifférente; nous savons dans quelles conditions il a été reçu docteur; nous savons de quelle façon il est entré à la Maternité Boucicaut; mais, nous jugeons inutile de faire ici le Curriculum Vitæ, autrement dit la biographie de ce docteur, à l'occasion d'un fait d'intérêt général.

Nous nous plaçons exclusivement à ce point de vue, estimant que le fait qui lui est reproché est suffisamment grave pour que nous n'ayons nul besoin de le noyer pour ainsi dire dans un flot d'observations secondaires et de faits à côté.

Nous nous disons aussi que si pareille chose s'était produite, émanant d'un médecin n'ayant pas comme M. le Docteur Delattre la bonne fortune d'avoir des appuis très sérieux, excessivement puissants dans le monde politique de notre époque, il y a beau temps que ce médecin aurait passé en Cour d'Assises pour y répondre de sa culpabilité indéniable dans un crime de détournement de mineure, il y a beau temps que la presse maçonnique aurait gémi de toutes parts et répandu sa bave sur « les cléricaux et les calotins! »

Maïs, ce qui nous incite surtout à poursuivre notre campagne que nous n'abandonnerons qu'après justice rendue, c'est le fait si grave de voir un établissement tel que la Maternité Boucicaut, courir le risque de perdre sa réputation, de tomber sous le discrédit public, parce qu'un de ses fonctionnaires, le docteur même de l'établissement, a manqué outrageusement à ses devoirs.

Il est certain que si M^{me} Boucicaut, qui a remis à l'Assistance publique de Paris une somme de deux millions pour créer dans les villes où le Bon Marché fait le plus d'affaires, des institutions destinées à recevoir des jeunes filles séduites ou trompées, avait pu supposer que ces institutions auraient servi un jour de refuge aux victimes de vieux satyres qui, avec l'appui de docteurs, sans dignité et sans scrupules, suspectes, viennent cacher leurs crimes, jamais l'excellente et haute femme n'aurait accompli son acte de digne charité. Elle aurait fait, dans son testament, des réserves pour en empêcher le retour.

La Maternité Boucicaut est respectable et doit être respectée, mais surtout par les gens qui y occupent une fonction.

Or, M. le Docteur Delattre a oublié complètement son devoir, en se prêtant à la perpétration d'un crime. Malgré la force d'inertie qu'oppose l'Assistance publique de Paris, il faudra bien que le mystère soit éclairci par la Justice.

Ce sera peut-être long; mais nous sommes patients et tenaces; et nous arriverons, dussions-nous pendant deux ans parler de cette affaire.

L'adjoint Bailleul et l'employé d'octroi. — A la sortie du Conseil municipal de mardi dernier, un cabaretier, marchand de moules et fripier, exerçant en temps perdu la profession d'adjoint au maire, moyennant la somme de 600 francs par an, entendit prononcer son nom dans un groupe.

Bailleul, qui apparemment n'aime pas entendre prononcer son nom, bondit, et s'adressant à l'autre présumé de ce crime de lèse-friperie, lui hurla dans la figure.

— Vous prononcez mon nom, que me voulez-vous? — Maïs... rien, répondit l'interpellé, je ne vous veux rien.

— Pourquoi prononcez-vous mon nom, glapit l'adjoint chéri des dames? — Maïs parce... que je parlais de vous avoué... le coupable.

— Ah, fit Bailleul triomphalement, vous avouez, c'est bien, qui êtes vous? — Pour toute réponse, l'homme ouvrit sa veste blanche et montra ses boutons d'uniforme d'employé d'octroi.

— Ah, ricana le beau manège, vous êtes employé municipal et vous osez... vous osez... que diez-vous donc de moi demanda-t-il d'un ton autoritaire.

— Maïs... rien. — Comment rien. — Oui, je disais que... je ne disais rien.

— Vous moquez-vous de moi? — Oh non, m'sieur l'adjoint, je disais que vous vous appalez Bailleul.

— Ah! — Oui, M. Bailleul, je disais aussi que vous étiez un bel adjoint.

— Oh! fit Bailleul flatté. — Que vous n'avez beaucoup de succès. — Hum, hum! dit Bailleul. — Que vous vous sacrifiez pour la plus belle moitié du genre humain.

— Hein! — Que vous étiez le plus séduisant cabaretier, le plus aimable frip... — Asses! cria Bailleul exaspéré. — pier que je connaisse, termina l'imperturbable gaboulu.

— Vous m'insultez je crois, dit rageusement l'aimable adjoint.

— Oh... que non, je disais enfin que si vous avez quelquefois été monteur de métiers, vous n'avez jamais été monteur de coup.

— Asses, assez! clama notre séduisant adjoint, apéca da gnaf, apéca de ci, apéca de ça, vous aurez de nos nouvelles. Ah vous vous permettez de vous moquer d'un adjoint, nous allons voir, et Bailleul parla de révocation, de cassation, pour un peu l'ineffable marchand de moules aurait fait coller au mur son interlocuteur.

Arrive le conseiller Hespel qui, n'ayant rien entendu s'écrie.

— Oui, cet employé a insulté Bailleul, je l'ai vu, il mérite une punition, je suis témoin, je...

Bailleul dit calmer lui-même ce zèle intempestif et les deux compères se retirèrent chez Limond prendre un rémède pour se remettre le cœur.

Au dernier moment, nous apprenons la révocation de l'employé d'octroi qui a osé ainsi se payer la tête du beau fripier. L'arrêté de révocation est conçu.

« Nous Maire de la ville de Roubaix, « Sur la plainte de M. l'adjoint Bailleul (Liévin) cabaretier, marchand de moules, fripier, etc. etc., « et les observations de M. le Directeur du service municipal de l'octroi;

« Attendu que, à la date du 28 juin, le nommé X. employé d'octroi, s'est permis de faire connaître publiquement les attrait intellectuels, physiques et moraux du citoyen Bailleul, notre adjoint;

« Que cette étalage public est de nature à jeter le trouble dans les âmes candides et par conséquent peut nuire à la tranquillité du citoyen désigné;

« Arrêtons: Le nommé X... est révoqué de ses fonctions.

Pour le Maire empêché: Signé, L'adjoint (illisible)

Pour copie conforme: A Taphiny de Meuracé.

Les taxes de remplacement. — Les socialistes du Conseil municipal de Roubaix peuvent se vanter d'avoir fait de la bonne besogne.

Nous savions qu'ils ne brillèrent pas du côté de l'intelligence et du bon sens, qu'ils étaient absolument impuissants à accomplir une tâche aussi lourde que celle de la réforme de l'impôt; néanmoins, nous ne les croyions pas assez nigauds pour se lancer dans une aventure dont le résultat tourne actuellement à leur confusion.

C'est à se demander si la majorité du Conseil municipal comprend aujourd'hui encore le projet qui lui était soumis.

Comme des fous, ils sont partis de cette idée stupide, idiote, que ce sont les riches qui doivent payer l'impôt et que le pauvre, l'ouvrier, doit en être exempté.

Ils n'ont pas compris qu'il est aussi impossible de toucher au système fiscal, que de toucher à un ressort de montre. Enlever un ressort à une montre, la montre ne marche plus, elle est détraquée. Il en est ainsi du système fiscal. Vouloir, en temps ordinaire, sans que la mesure soit justifiée par des circonstances pressantes, c'est vouloir mettre une commune dans des embarras financiers mexicables.

C'est ce qui arrive à Roubaix en ce moment. Les insensés ont accueilli avec une joie grotesque, la proposition qui leur était faite par le comité révolutionnaire de Paris de tenter dans notre ville l'expérience de la suppression complète des octrois.

Seule, la ville de Lyon a voulu avec Roubaix faire cette expérience. Maïs à Lyon, du moins, le Conseil municipal avait, au préalable et depuis de longues années, préparé les voies et moyens.

Assurément, Lyon sera victime de l'aventure, et d'ici quelque temps, le Conseil municipal, tout révolutionnaire qu'il est, demandera de lui-même au Parlement la révision de la réforme qui lui a été imposée.

Maïs, le Conseil municipal Lyonnais n'a pas voulu s'embarquer à la légère dans cette aventure, sans avoir présenté des projets qui avaient une apparence de bon sens.

A Roubaix, rien de pareil ne s'est produit. Au Conseil municipal, on confond encore la loi de 1897 sur les boissons hygiéniques avec la loi de 1900, autorisant les villes de Roubaix et de Lyon à supprimer complètement leur octroi.

Si Roubaix avait accepté uniquement les conséquences de la loi de 1897, notre ville n'aurait eu qu'à trouver une somme de 6 à 700 mille francs pour compenser les pertes occasionnées par le dégrèvement sur les boissons hygiéniques.

Maïs, les enfants, les gosses de la majorité du Conseil municipal se sont crus assez forts, assez intelligents pour tirer d'un seul coup la source principale des revenus de la ville de Roubaix. Ils ont réclamé la suppression complète de l'octroi.

Alors, frappant à tort et à travers, imposant l'industrie, les propriétés bâties, non bâties, etc., ils ont cru avoir fait merveille.

Il arrive qu'aujourd'hui, après avoir demandé au Parlement deux suris pour l'application de leur nouveau système d'impôt, notre majorité socialiste n'est pas plus avancée qu'il y a six mois. Elle ne peut plus houer son budget, et après avoir frappé l'industriel, tué pour ainsi dire la poule aux œufs d'or, elle en est réduite à solliciter du gouvernement un délai, pour avisier, pour trouver un moyen pratique d'appliquer les conclusions des fameux rapports de M. Carrette. La Chambre s'y est refusée, ne comprenant pas avec raison, qu'une municipalité soit assez stupide de s'embarquer dans une affaire dont elle ne comprend pas le premier mot.

La voilà réduite cette municipalité, à demander une licence municipale, contre laquelle elles élevaient il y a quelques semaines. Voilà des cabaretiers socialistes, conseillers municipaux, acculés à valser eux-mêmes, une licence qui leur sera appliquée.

C'est inconcevable. Et ce monde-là veut diriger les autres! A l'école, mes amis, vous avez trop à apprendre pour légiférer.

Quoi qu'il en soit, la ville de Roubaix, se trouvant par le fait de la bêtise de ses édiles, dans la nécessité d'appliquer à bref délai ces nouvelles taxes de remplacement, ne pourra faire face à ses dépenses, et d'ici quelques mois, nous verrons le Conseil municipal demander le vote d'un nouvel emprunt.

Un emprunt, c'est très joli; maïs, il faudra en payer les intérêts. Avec quoi?